

Délocalisation de l'INSEI-INSHEA : le SNPTES-UNSA accompagne ses collègues face à un déménagement lourd de conséquences

Pour le SNPTES, l'école inclusive, de la maternelle à l'université, ne peut être victime de double discours ou de volte-face !

Une délégation du Bureau national du SNPTES a rencontré, le 27 avril, la directrice de l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive (INSEI-INSHEA).

Ce rendez-vous avec Madame Murielle Mauguin a été l'occasion, pour le SNPTES, de rappeler son opposition à la délocalisation de l'INSEI-INSHEA. Cet établissement de recherche, de formation et de documentation travaillant sur l'école inclusive se voit imposer un déménagement de Suresnes (92) à Saint-Germain-en-Laye (78). **Outre le risque pour le service public de l'école inclusive cette décision, éminemment politique, entraînera des conséquences lourdes pour un nombre important des collègues qui y travaillent.**

Précisons que l'objectif premier de cette délocalisation est de créer sur le site classé de Suresnes, un Musée mémorial du terrorisme (sic) voulu par le président de la République, Emmanuel Macron. Le SNPTES ne critique pas l'idée d'un musée mémorial, il essaie, simplement, d'accompagner ses collègues et de veiller à la conservation de ce service public essentiel, qu'il conviendra de renforcer.

Pour le SNPTES, l'école inclusive, de la maternelle à l'université, ne peut faire l'objet d'un double discours ou de volte-face. **Inclure les jeunes porteurs de handicap, encore trop souvent fragilisés n'est pas sans conséquence pour eux, leurs camarades, les parents, la communauté éducative et notre société. Il convient donc d'avoir un établissement public entièrement dévolu à l'accompagnement de cette mission.**

Le SNPTES rappelle que sur l'année universitaire 2021-2022, les étudiants et étudiantes en situation de handicap (qui se sont déclarés auprès des services handicaps des établissements) représentaient 2,2 % des étudiants. Ils sont **6 fois plus qu'il y a 15 ans à fréquenter tout type d'établissement d'enseignement supérieur**. Chaque année, si ce chiffre augmente, c'est grâce à l'accompagnement et à l'enseignement spécifique que certains jeunes ont pu recevoir depuis le plus jeune âge. Sans une formation de qualité des enseignants depuis la maternelle jusqu'à l'université et la recherche, beaucoup de ces étudiants n'auraient pu arriver jusqu'aux études supérieures.

Lors de cette rencontre avec la Directrice de l'INSEI-INSHEA, **la délégation du SNPTES, renforcée par des élus de l'établissement, a pu aborder des questions précises liées à cette délocalisation. Comme le souhaite le SNPTES, un arrêté ministériel de restructuration pourrait être publié.** Ce texte permettrait ainsi à nos collègues de bénéficier d'aides diverses (nous attendons sa publication pour les informer de l'ensemble de ces droits).

Le SNPTES tient à préciser que l'écoute de la direction a été particulièrement attentive. Par exemple, nous avons reçu l'engagement, à la suite de notre demande, de tout mettre en œuvre pour voir des collègues contractuels passer en CDI (cette opération se fera au cas par cas).

A la suite de cette rencontre avec Madame Murielle Mauguin, **la délégation du SNPTES a pu échanger et partager avec une bonne partie des collègues de l'INSEI-INSHEA et, là aussi, sans détour et sans langue de bois, a pu trouver les mots pour renseigner nos collègues en rentrant dans les détails juridiques et techniques d'une opération particulièrement délicate.**

Le SNPTES interpelle les ministres de tutelle ainsi que les directions ministérielles (DGESCO, DGESIP, DGRH) pour garantir l'existence de cet établissement, de ses missions et le renforcement des moyens au profit de l'inclusion, pour permettre aux acteurs des systèmes éducatifs de répondre à la diversité des profils et des besoins éducatifs, de faciliter les apprentissages et l'inscription sociale et professionnelle des élèves et étudiants.

Choisy-le-Roi, le 28 avril 2023